

VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

Modification du règlement graphique

Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

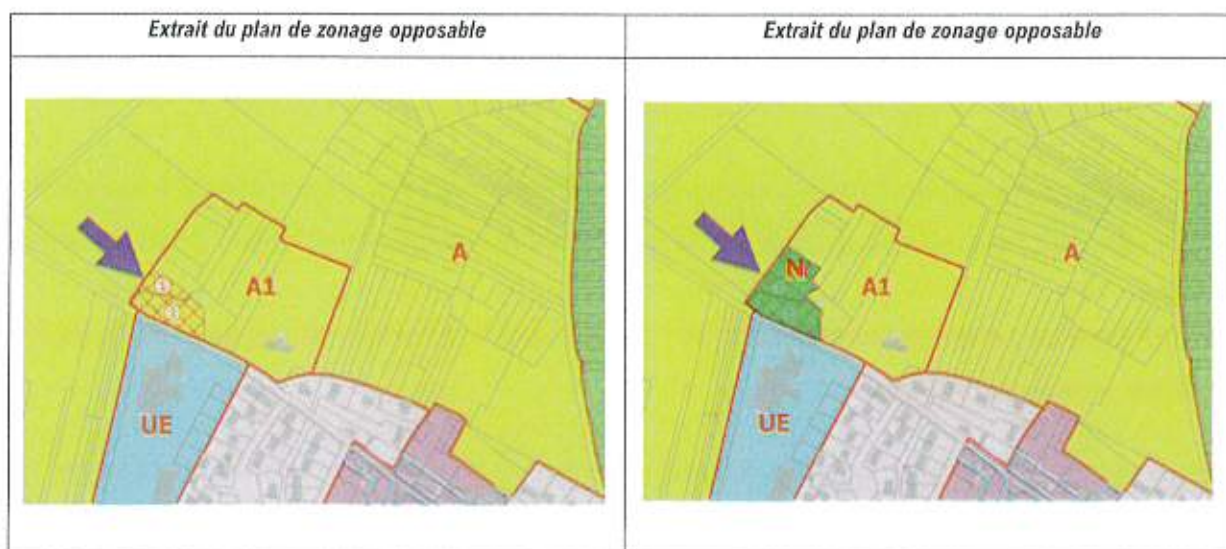




4. Objets de la modification sur le PLU

4.1 Evolution du plan de zonages dans le cadre de la modification du PLU

Création d'une sous-zone Nt rue de la Source afin de créer un parc multigénérationnel



Pour permettre la réalisation du projet de parc multigénérationnel municipal (actuellement classé en A1, qui ne permet pas la réalisation d'un parc tel qu'envisagé par la commune), un sous-secteur Nt est créé.

Ce sous-secteur Nt autorise des aménagements de loisirs paysagers, ne nécessitant pas des constructions et/ou installations en « dur ». Cela sous-entend que les futurs aménagements seront réalisés dans un souci de préservation de l'environnement (grave perméable, sol evergreen, etc), en gardant à l'esprit la possibilité d'une réversion possible du site. Pour cela, les éventuelles constructions seront démontables.

4.2 Evolution du règlement dans le cadre de la modification du PLU

Création d'un sous-zonage Nt

Article N/2. Les occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières

2.1. Les affouillements des sols ne sont autorisés que dans la mesure où ils sont liés à des travaux de construction.

2.2. Sous réserve que le caractère de la zone naturelle ne soit pas mise en cause, et d'une bonne intégration au paysage des constructions ou installations :

- Les constructions nécessaires à l'entretien et à la gestion des espaces naturels et à la desserte automobile ou cycliste
- Les ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales et à l'aménagement de bassins de rétention.
- La reconstruction à l'identique des bâtiments sinistrés, dès lors qu'ils ont été régulièrement édifiés.
- L'extension très limitée des bâtiments existants quel que soit leur affectation et dans la limite de 20 % de leur Surface de plancher existante. Il ne pourra être déposé plus d'une demande d'extension par période de 15 ans.
- Dans le secteur Na, les parcs de stationnement et les aménagements paysagers qui leurs sont liés